



Droit de visite oncle tante enfant

Par **Zool anonyme**, le **21/04/2017** à **12:06**

Bonjour, divorcé je suis actuellement à l'étranger. Mon ex femme a la garde de nos enfants. Je les ai un weekend sur 2. Comme je suis actuellement à l'étranger je ne peux les prendre, mon ex exige que ce soit uniquement ma mère qui les récupère à mon tour de garde. Hors je voudrais que ce soit ma soeur. A t'elle le droit de refuser?

Par **marie076**, le **21/04/2017** à **12:22**

Bonjour

le droit de visite et d'hébergement accordé par le juge concerne uniquement les père et mère
C'est déjà bien que votre ex conjoint accepte que votre mère les prennent , elle n'y est absolument pas obligée au regard du jugement de divorce